



LEADER

EN GARRIGUES ET COSTIÈRES

DE NÎMES

PROGRAMMATION 2023 | 2027

1

La dynamique
LEADER en
Garrigues et
Costières de Nîmes

2

Les fondamentaux
et règles à
connaître

3

Le passage
de l'idée au
projet



LA DYNAMIQUE EUROPÉENNE LEADER EN GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES

LEADER, *Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*, est un programme européen destiné à soutenir les projets innovants portés par des acteurs locaux, publics ou privés.

Ce programme permet d'accompagner l'émergence et le développement de projets qui répondent aux besoins du territoire.



ACTEURS

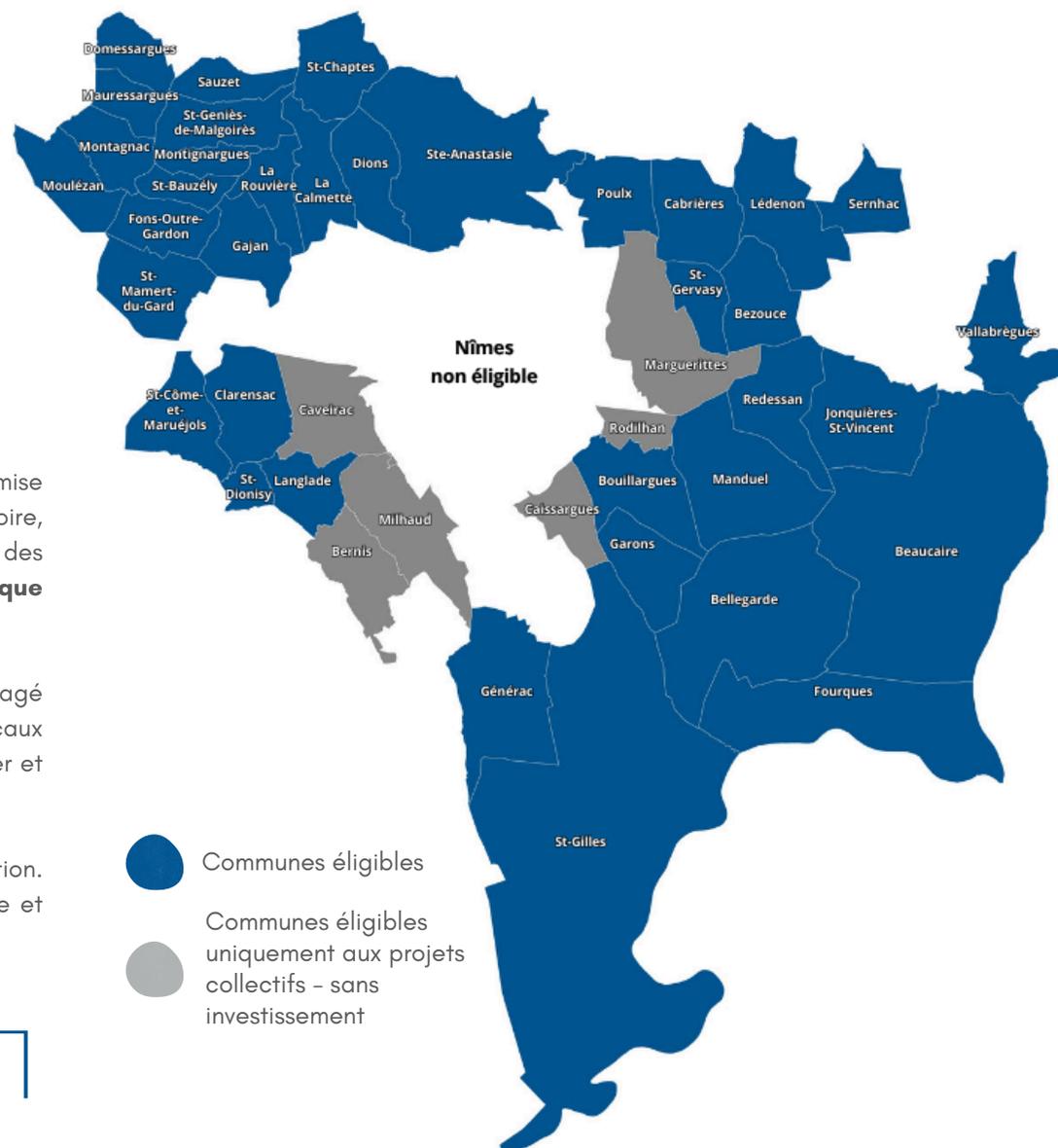
Le Groupe d'action locale (**GAL**) assure la mise en œuvre de la stratégie du territoire, l'accompagnement technique et financier des **porteurs de projet avec une équipe technique dédiée**.

Le Comité de programmation (**CoProg**), engagé et bienveillant, est composé d'acteurs locaux publics et privés qui ont la charge d'apprécier et de sélectionner les projets.

La **Région Occitanie** est l'autorité de gestion. Elle veille au respect du cadre réglementaire et instruit les demandes de financement.

Pour la programmation 2023|2027, **1.5 million d'euros** ont été alloués au GAL Garrigues et Costières de Nîmes

TERRITOIRE DU GAL



- Communes éligibles
- Communes éligibles uniquement aux projets collectifs - sans investissement

L'esprit LEADER

Identifier les idées et projets, les accompagner à prendre forme, soutenir les petits projets porteurs de grands changements, mettre en réseau et créer du lien.

Les projets accompagnés doivent s'inscrire dans la stratégie LEADER 2023-27 coconstruite avec les acteurs locaux du territoire Garrigues et Costières de Nîmes. Elle se décline selon trois axes :

Axe 1 - Partage des richesses culturelles et vie locale :



- sauvegarder et transmettre les patrimoines matériels et immatériels,
- créer une offre culturelle locale favorisant les échanges,
- renforcer le lien social et les actions en faveur de la jeunesse,
- développer les services aux habitants,
- favoriser les mobilités douces.

Axe 2 - Développement et attractivité économique locale :



- soutenir les spécificités économiques et les savoir-faire locaux,
- privilégier la consommation locale et solidaire,
- valoriser le tourisme durable et local.

Axe 3 - Préservation de l'environnement et transition écologique :



- favoriser la sobriété énergétique,
- sensibiliser et encourager les pratiques vertueuses pour l'environnement,
- limiter la production des déchets et en garantir une gestion durable,
- préserver la biodiversité, les paysages et adapter le cadre de vie aux changements climatiques.

LES FONDAMENTAUX ET RÈGLES À CONNAITRE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ **Éligibilité géographique** : démontrer que l'impact du projet se situe sur le territoire du GAL et répond à sa stratégie locale.
- ✓ **Éligibilité temporelle** : aucune dépense ne doit être engagée avant le dépôt officiel de la demande de financement (signature de devis, versement d'un acompte, notification de marché, etc.).
- ✓ **Nature des dépenses** : actions et outils de promotion et communication, formation, animation, prestation de service, équipement et aménagement, frais de personnel, frais de déplacement, etc. (cf. fiche action).
- ✓ Répondre aux **prérequis obligatoires et critères stratégiques des grilles de sélection** :

LE PROJET EST NOUVEAU OU EXEMPLAIRE SUR LE TERRITOIRE

+

Axe 1	Axe 2	Axe 3
Le projet favorise les interactions et crée du lien social	Le projet crée de l'emploi ou engendre des retombées économiques locales	Le projet intègre des actions en faveur de l'environnement

Focus sur la nature des dépenses

Toute dépense envisagée doit être justifiée et en lien direct et non équivoque avec le projet financé. Toutes les dépenses matérielles et immatérielles s'inscrivant dans la stratégie LEADER sont éligibles, à l'exception des dépenses suivantes :

- contributions en nature dont bénévolat
- auto-construction
- matériel d'occasion
- dépenses de fonctionnement de la structure sur la base de frais réels
- amortissement de biens neufs
- études rendues obligatoires par la loi et présentées séparément de l'opération d'investissement
- réseaux secs et humides
- travaux de voirie et d'espaces imperméabilisants des sols sauf si l'impossibilité technique est démontrée par une attestation d'un organisme qualifié
- achats et productions destinés à la revente
- frais de justice, amendes, dividendes, pénalités financières hors contrats et frais liés aux accords amiables.

FINANCEMENT DE PROJET

Tout projet sollicitant du LEADER doit obligatoirement appeler en contrepartie un cofinancement auprès d'une structure publique (Etat, Région, Département, intercommunalité, commune, etc.).

- Le taux maximum d'aide publique (LEADER + autre cofinancement public) est de 80%,
- Le minimum d'autofinancement (fonds propres ou financements privés) est de 20%.

Plancher | Montant minimum de LEADER :
 4 000 € pour les porteurs de projet privés
 10 000 € pour les porteurs de projet publics
 ou les associations qualifiées OQDP.

Plafond | Montant maximum de LEADER
 dans la limite de 90 000 € :
 64% du montant du projet sous réserve
 de 16% de cofinancement public obtenu.

Autofinancement du porteur
 20 % minimum



Autofinancement
 min. 20 % du coût total



Cofinancement public
 16 % max par ex. du coût total

Taux d'aide publique
 80 % maximum



Subvention LEADER
 min. 15 % du coût total du projet
 max. 64 % du coût total

Exemple

Montant total du projet : 120 000 €

Cofinancements publics à 16 % (région, département, EPCI, etc) : 19 200 €

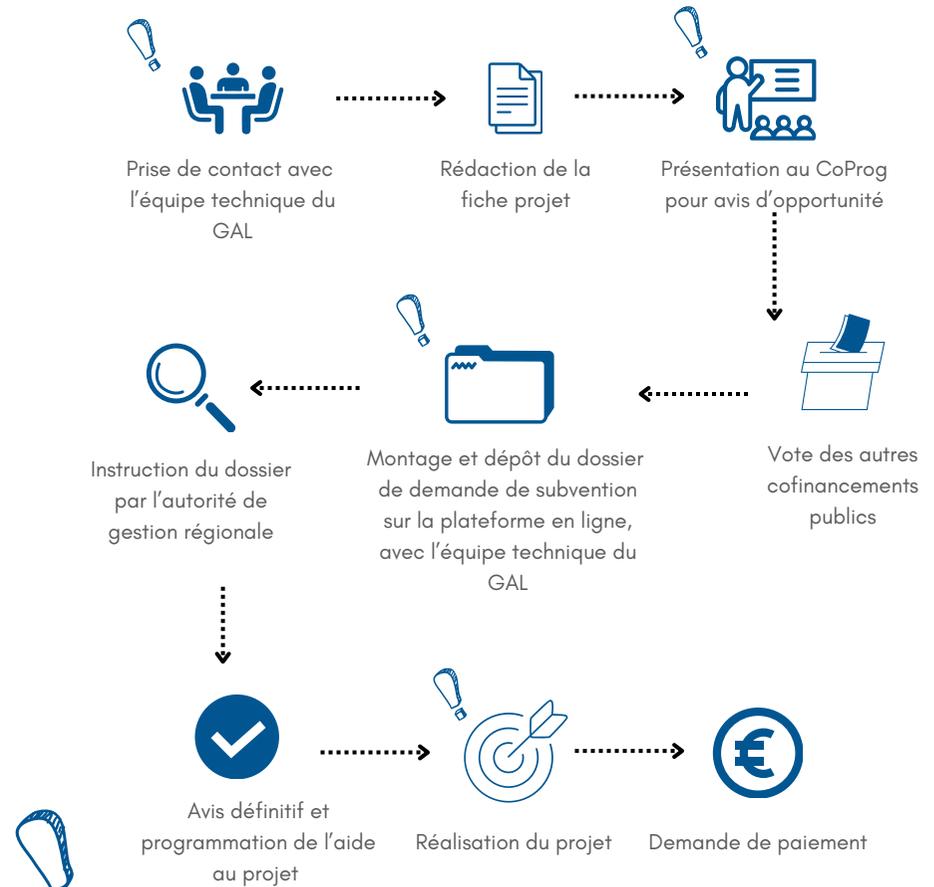
LEADER à 64 % : 76 800 €

Financements privés à 20 % (autofinancement, dons, mécénat, etc) : 24 000 €

1 € d'aide publique
 =
 4 € de LEADER

PASSER DE L'IDÉE AU PROJET

LES ÉTAPES À SUIVRE



Un accompagnement personnalisé

L'équipe technique est chargée d'accompagner les porteurs de l'idée au projet, notamment sur les aspects techniques de recherche de cofinancements (montage du plan de financement, etc.).

L'équipe peut aussi mettre en relation les porteurs de projet avec d'autres structures et partenaires locaux, pouvant apporter une expertise technique.

